

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 12 MARS 2010

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	115

L'an deux mille dix

et le : 12 mars

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Date de la convocation

5 mars 2010

Nombre de Membres présents : 115

Date d'affichage

5 mars 2010

Monsieur Gérard CUNISSE, délégué de la commune d'Olizy Primat, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**DISSOLUTION DU
SERVICE
ASSAINISSEMENT
GENERAL
(Budget M 14 non
assujetti)**

**DISSOLUTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT GENERAL
(Budget M 14 non assujetti)**

Compte tenu de la mise en place d'un budget assainissement général pour gérer l'assistance aux communes pour les zonages d'assainissement et de la fin des dernières opérations en cours en 2009.

Le Comité Syndical, par 115 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

VOTE :

**POUR : 115
CONTRE : 0**

Décide :

- la dissolution du budget annexe assainissement général et l'intégration de son bilan dans le budget général,
- les écritures correspondantes seront réalisées en 2010,
- aucun budget ne sera voté pour 2010.

**DELIBERATION
N°2010/23**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du : 12 mars 2010